

RÉSUMÉ

Les arts et la culture sont des atouts de notre politique étrangère. Or, l'intérêt du gouvernement du Canada pour la diplomatie culturelle n'a pas toujours été constant, au fil des ans : des initiatives ont été entreprises puis progressivement abandonnées. Pourtant les artistes, les écrivains et les organismes culturels n'ont jamais cessé, eux, de faire rayonner la culture et les arts de notre pays sur la scène internationale.

La diplomatie culturelle

À L'AVANT-SCÈNE DE LA
**POLITIQUE
ÉTRANGÈRE
DU CANADA**



Ce rapport fait état des constats du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur le rôle que doivent jouer la culture et les arts canadiens dans les relations internationales du pays.

La conclusion principale tirée par le comité est que la diplomatie culturelle doit être un pilier de la politique étrangère canadienne.

Les pays pratiquent la diplomatie culturelle pour de nombreuses raisons. Les activités qui en découlent peuvent susciter un appui aux priorités du pays en matière de politique étrangère, accroître la compréhension mutuelle et resserrer les liens entre les peuples, établir un climat de confiance en prévision d'interactions ultérieures et faire avancer des dossiers d'intérêt national.

L'étude du comité fait ressortir qu'un éventail diversifié d'artistes canadiens obtient une reconnaissance internationale pour la qualité de ses œuvres et contribue à projeter une image positive du Canada sur la scène internationale. Toutefois, les témoignages recueillis indiquent aussi qu'en l'absence d'un soutien constant et stratégique de la part du gouvernement canadien en matière de diplomatie culturelle, d'importantes occasions ont été manquées. Cette constatation s'explique par plusieurs facteurs :

- Les arts et la culture sont un atout sous-estimé au sein de la politique étrangère canadienne actuelle.
- Les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de diplomatie culturelle sont fragmentés, ce qui nuit à leur efficacité.
- Le financement fédéral consacré à la promotion de la culture et des arts canadiens à l'étranger a été insuffisant et a manqué de constance.

Le comité croit fermement que le gouvernement du Canada n'a pas encore exploité pleinement le potentiel de la diplomatie culturelle en tant que pilier de sa politique étrangère. Convaincu que le gouvernement du Canada doit déployer des efforts concertés à cet égard, le comité recommande :

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Canada développe et mette en œuvre une stratégie globale de diplomatie culturelle. Cette stratégie devrait établir les objectifs de la diplomatie culturelle dans le contexte de la politique étrangère du Canada, énoncer les rôles et les responsabilités et cerner les ressources budgétaires nécessaires à la réalisation des objectifs.

Le comité conclut également que la stratégie de diplomatie culturelle du Canada devrait reposer sur des principes clairement définis. Le comité dégage six principes :

- Projeter une image moderne du Canada, notamment en tirant pleinement avantage du leadership du pays en matière d'innovation et de créativité dans le secteur culturel.
- Cerner les possibilités commerciales sur les marchés internationaux pour les artistes et les entrepreneurs du milieu culturel.
- Adopter une approche axée sur les gens et tirer parti du talent des artistes et des créateurs de tout le pays, en particulier les artistes émergents et les jeunes artistes.
- Renforcer la collaboration internationale fondée sur le principe de la réciprocité et sur l'échange d'expériences.
- Appuyer des approches novatrices afin de refléter les nouveaux modes de créativité qui émergent des progrès technologiques.
- Veiller à incorporer la diplomatie culturelle au nombre des priorités de la politique étrangère – et commerciale – du Canada.

En plus de préconiser les principes exposés ci dessus, le comité estime que les dimensions culturelles et artistiques de la politique étrangère du Canada doivent être renforcées et solidifiées par des politiques judicieuses.





Il faut que le cadre stratégique de la diplomatie culturelle repose sur des buts et des objectifs clairement définis. Par la suite, des investissements ambitieux, cohérents et prévisibles devraient être associés à la réalisation de ces buts et objectifs à long terme. À ce titre, le comité estime que le gouvernement du Canada doit travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités afin de mobiliser du financement et de maximiser l'impact du gouvernement fédéral. À cette fin, le comité recommande :

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement du Canada examine les possibilités permettant d'accroître ou d'améliorer la collaboration et la coordination avec les provinces, les territoires et les municipalités en matière de diplomatie culturelle.

De plus, le comité croit fermement à l'importance de la mesure du rendement. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 3

Que les ministères et les sociétés d'État fédéraux prenant part à des activités appuyant la diplomatie culturelle élaborent des indicateurs de mesure du rendement permettant de surveiller et d'évaluer les résultats de ces activités sur le court et le long terme.

Par ailleurs, le comité a déterminé qu'il faut améliorer la coordination des mesures fédérales de promotion de la culture et des arts canadiens sur la scène internationale. Le comité réclame donc la mise en place d'un système pouvant rendre le processus décisionnel en matière de diplomatie culturelle plus uniforme et cohérent, et permettant de regrouper les ressources gouvernementales qui sont actuellement dispersées entre divers intervenants. Puisqu'Affaires mondiales Canada (AMC) a le mandat et l'expertise pour conduire les affaires internationales, le comité est d'avis que le Ministère, avec son réseau de missions étrangères, devrait jouer le rôle principal dans la mise en œuvre de la stratégie de diplomatie culturelle du Canada. Le comité recommande donc :

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement du Canada désigne Affaires mondiales Canada comme le principal ministère responsable de la coordination et de l'exécution de la stratégie de diplomatie culturelle du Canada. Les rôles et les responsabilités des autres ministères et organismes fédéraux chargés de promouvoir les arts et la culture du Canada devraient être bien définis dans le cadre stratégique.

RECOMMANDATION 5

Que, deux ans après le dépôt du présent rapport, Affaires mondiales Canada soumette au comité un rapport d'étape sur les activités de diplomatie culturelle du gouvernement du Canada, en mettant l'accent sur les activités ayant appuyé la politique étrangère du Canada. Le rapport d'étape devrait être fondé, sans toutefois s'y limiter, sur des indicateurs de mesure du rendement.



Scène de la production de Semele, de la Compagnie d'opéra canadienne, Académie de musique de Brooklyn, 2015; photo : Jack Vartoogian/FrontRowPhotos



Le comité est d'avis que les missions diplomatiques du Canada à l'étranger pourraient être un outil crucial pour la réalisation de la stratégie canadienne de diplomatie culturelle. De plus, en ce qui concerne le personnel, la diplomatie culturelle devrait se refléter dans le grade, la formation et la sélection des agents du service extérieur, ainsi que dans leur évaluation du rendement, si elle devait être traitée comme une priorité du gouvernement canadien. À ces fins, le comité recommande :

RECOMMANDATION 6

Qu'Affaires mondiales Canada renforce les capacités des missions canadiennes à l'étranger de façon à ce qu'elles aient les compétences, les connaissances et les outils nécessaires pour soutenir les initiatives de diplomatie culturelle du gouvernement fédéral.

RECOMMANDATION 7

Qu'Affaires mondiales Canada fournisse de la formation sur la diplomatie culturelle à ses employés, et particulièrement aux employés permutants en poste à l'étranger.

Le comité estime également que la mise en valeur de la participation du Canada à divers événements internationaux et l'organisation de missions internationales visant à promouvoir des entreprises créatives du Canada figurent parmi les activités de promotion qui permettraient d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de diplomatie culturelle du Canada. De telles activités favorisent la « découvrabilité » et la compétitivité du secteur canadien de la création, et ouvrent des possibilités de collaboration et d'engagement avec des leaders de l'industrie et des acheteurs potentiels du monde entier.

De nombreux témoins ont décrit comment les technologies numériques et les médias sociaux ont transformé la chaîne de production culturelle et créé de nouveaux espaces de dialogue international. Le comité voit les nouvelles technologies et l'inventivité numérique comme autant d'occasions de resserrer les liens entre les peuples. Pour donner suite à cette constatation, le gouvernement canadien devra accorder une plus grande attention à l'incidence potentielle de ce secteur sur sa politique étrangère.

Enfin, des témoins ont insisté sur l'importance de l'éducation en tant qu'instrument de diplomatie culturelle et de diplomatie en général. Dans le passé, les programmes d'études canadiennes contribuaient aux efforts déployés pour faire connaître le Canada à l'étranger. Le comité considère qu'un nouveau programme modernisé permettrait de mieux faire connaître le Canada et les valeurs canadiennes dans le monde. Par conséquent, le comité recommande :

RECOMMANDATION 8

Qu'Affaires mondiales Canada appuie la création d'un programme d'études canadiennes modernisé qui contribuerait à mieux faire connaître le Canada dans le monde.

Dans l'ensemble, le comité conclut que la diplomatie culturelle pourrait être pratiquée de manière beaucoup plus efficiente, efficace et stratégique. Les recommandations du comité visent donc à s'assurer que le gouvernement du Canada investit dans la diplomatie culturelle comme pilier durable de la politique étrangère du pays.